VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Jolie propriété à l'encoignure des rues Belle Castle et Tchoupitoulas, avec plusieurs petites maisonnettes dans le Sixième District.

Une grande bâtisse en briques à étages, formant l'encoignure des rues Camp et Berlin, faisant face au marché de Jefferson City, dans le Sixième District.

Une maison haute formant l'encoignure des rues Lafayette et Bassin, avec une autre bâtisse à étage faisant face à la rue du Bassin, Nos 174 et 176, dans le Premier District de cette ville.

Succession de Jean Michel.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 1191.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 mars 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 février 1883, les propriétés suivant, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Lafayette, Bassin, Poydras et Franklin, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Lafayette et Bassin, désigné par la lettre A mesurant 38 pieds 3 pouces de face à la rue Lafayette sur une profondeur et face à la rue du Bassin de 50 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en bois, à étage, avec façade en briques, couverte en ardoises, et divisée en deux corps de logis, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc. Le tout loué $36 par mois.

2° Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même District et îlet, attenant au lot ci-dessus décrit désigné par la lettre B, et mesurant 30 pieds de face à la rue du Bassin sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 28 pieds 5 pouces.

Les améliorations consistent en une maison haute en bois, façade en briques ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc, etc. Le tout divisé en deux corps de logis et loué $45 par mois.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Camp, Magazine, Berlin et Milan, désigné par le No 1 et mesurant 90 pieds 2 pouces de face à la rue Berlin, sur une profondeur et façade à la rue du Camp de 23 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Berlin et Camp. Les améliorations se composent d'une maison en briques à étage, divisée en six logements distincts de quatre chambres chaque, avec les cuisines, citernes, lieux d'aisance, &c.

4° Un autre lot de terre situé dans le même district et îlet, attenant dans le fond au lot ci-dessus décrit, désigné par le No 2, mesurant 36 pieds 3 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de 90 pieds 2 pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

5° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Belle Castle, Jersey et Dufossat, formant encoignure des rues Tchoupitoulas et Belle Castle, désigné par la lettre A, mesurant 38 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur et face à la rue Belle Castle de 116 pieds 9 pouces et 1 ligne et de 114 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne opposée et une largeur dans le fond de 38 pieds 8 pouces.

Ensemble une jolie résidence à étage en bois, couverture en ardoises, ayant une grande pièce au rez-de-chaussée, à l'usage d'un magasin, corridor d'entrée, quatre chambres à coucher au premier avec un grand balcon ou verandah faisant face aux deux rues, cuisine de deux chambres, avec cabinet et galerie, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

6° Un autre lot de terre situé dans le même district et îlet, désigné par la lettre B, mesurant 30 pieds 5 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 30 pieds 5 pouces de largeur dans le fond, 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot A et 112 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

7° Un autre lot de terre, situé dans le même district et îlet désigné par la lettre C, mesurant 21 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 20 pieds 11 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 112 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne de division du lot B, et de 111 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée. Ensemble une maison basse en bois de deux chambres et galerie, cuisine attenant à la maison, citerne, lieux d'aisance, etc.

Le tout conformément à un plan fait par Edgar Pilié, architecte, le 14 avril 1882, et déposé à mon bureau pour référence.

TERMES ET CONDITIONS.

Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur [illegible] billets porteront 8 pour cent [illegible] parfait paiement [illegible] police d'assurance [illegible] des dits billets [illegible]. Les acquéreurs [illegible] 10 pour cent [illegible] de l'adjudication. Acte de vente pardevant F. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 fév—14,17,24—mars 3 10,17

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, formant le coin des rues Delta et Lafayette.

Succession de Hermann Extestein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—division D—No 7274.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureaux 45 rue Royale — SAMEDI 10 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 6 février 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 4 A, borné par les rues Lafayette, Girod, Front et Delta, connu comme "Batture Property", le dit lot est désigné par le No 1, sur un plan de L. H. Pilié, en date du 21 mai 1866, et mesure 24 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Delta, 24 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette de 125 pieds 4 lignes, et une profondeur sur la ligne du No 2 de 125 pieds 3 lignes, formant le coin des rues Delta et Lafayette.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à 2 étages, solidement construite, lequel local maintenant occupé comme café offre une occasion rare comme placement de premier ordre, étant situé au centre de la partie commerçante de la ville et à proximité des débarcadères des bateaux et des chemins de fer.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Frederick Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur assumera et paiera en dehors du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis pour assurer la vente.

8 fév—8,17,24—3,10 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,

Rue Magasine, entre Toledano et l'Avenue Louisiana.

A l'encan à de long terme.

Succession de Mme Claire Berthin.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.—No 6,509.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux No 45 rue Royale.—SAMEDI, 17 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 29 janvier 1883 je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp et Toledano et l'Avenue de la Louisiane, le dit lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur de 103 pieds, entre lignes parallèles et égales, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant. La propriété devra être assurée et la police transférée.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883, un dépôt au comptant de 10 0/0 sera requis sur le lieu pour assurer la vente.

10fév—10, 17,24—3, 10, 17mars.

THE NEW-ORLEANS BEE.

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, nearly 56 years ago and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning:

Per annum, $3; six months, $1,50; four months, $1; three, 75 cents.

Address Editors "N. O. Bee."

Horsford's Acid Phosphate.

Pour excès de travail,

Le Dr G. W. COLLINS, de Tipton, Ind., dit: "Je me suis servi du phosphate avec d'excellents résultats dans les cas de débilité nerveuse consécutive par un excès de travail dans les chaleurs."

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Grande vente de propriétés de choix avantageusement situées dans le Premier, Second et Troisième Districts de cette ville.

Maison en briques à étage, No 226 rue du Bassin, près du bassin neuf.

Résidence en bois, formant l'encoignure des rues Commune et Dryades, vis-à-vis de l'Université.

La résidence en briques, à étage, en face de l'Université No 40 rue Dryades.

Jolie résidence de famille No 193 rue Carondelet.

Magasin de valeur en briques à trois étages, No 48 rue du Canal, et courant de rue à rue jusqu'à la rue Commune et portant le No 67 de la dite rue.

Un grand entrepôt en briques, Nos 292 et 294 rue Nouvelle-Levée—occupé comme fonderie par MM. Cochran & Mims.

Grand terrain vacant faisant face à la rue Tchoupitoulas.

Un entrepôt en briques, No 190 rue de la Nouvelle-Levée, attenant à la raffinerie de M A. Thomson et faisant face à la rue Commerce.

Position de choix, encoignure des rues St Louis et Bourbon.

Magnifique emplacement, encoignure des rues Bourbon et Toulouse, faisant face au théâtre de l'Opéra—occupé par Mme Lefaui comme magasin de confiserie.

Magasins en briques, à deux étages, avec piliers en granite No 9 rue Front.

Le magasin attenant, à deux étages, avec piliers en granite No 10.

Les deux magasins ci dessus sont situés près des hangars à cotons et du dépôt du chemin de fer de Louisville et Nashville.

Jolie résidence, en bois, à étage, No 204 rue des Marais.

Agréable résidence en briques, à deux étages, No 89 rue Conti.

Maison double, encoignure des rues Marais et St Philippe.

Terrain spacieux, encoignure des rues Roman et Hôpital avec maison, No 212 rue Roman.

Une bâtisse à étage, No 303 rue Dumaine.

Terrain de valeur avec bâtisses, rue des Français, No 18 près de la rue de l'Esplanade.

Actions de Compagnies d'Assurance.

No 9886—Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane, en équité.

Angélique E. Dumas Delmont

Vs

Alcée Pierre Dumas et autres.

Vente pour effectuer un partage.

PAR A. G. BRICE, Maître des requêtes en chancellerie, JAS P. GUINAULT, encanteur, crieur.

Conformément à un décret de la Cour rendu le 11 janvier 1883 et amendé le 19 janvier 1883 dans l'affaire ci-dessus, le soussigné Maître des requêtes en chancellerie, procèdera à vendre à l'enchère publique—

JAS. P. GUINAULT Crieur—

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

LE SAMEDI, 10 MARS 1883,

à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane les propriétés foncières et actions suivantes, savoir:

Actions.

25 actions du fonds-capital de la New Orleans Mutual Insurance Co de $50 chaque d'après le certificat No 471.

1 action du fonds capital du Sun Mutual Insurance Co de $100 d'après le certificat No 1407.

5 actions du fonds-capital de la compagnie d'assurance mutuelle des Marchands, de $100 chaque d'après le certificat No 858.

Un certificat de $10 de la compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés foncières

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bassin, Franklin, Julia et Girod, désigné comme le lot No 39 mesurant 29 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue du Bassin 129 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Julia, 129 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée, et 21 pieds 2 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison en briques à étage No 226, retirée de la rue, ayant quatre chambres deux au rez-de-chaussée et deux au dessus, lieux d'aisance doubles en briques, citerne, etc., loués $8 par mois.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district et ville dans l'îlet renfermé par les rues Carondelet, Baronne, Julia et Girod, lequel lot de terre mesure 22 pieds 3 pouces de face à la rue Carondelet sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble une jolie résidence en briques à étage avec mansarde No 193, ayant au rez de chaussée, corridor d'entrée, salon et salle à manger avec porte à coulisse, quatre chambres à coucher au dessus, balcon sur la rue, une cuisine en briques à étage attenante à la maison de quatre chambres, citerne, hydrant lieux d'aisance, cour pavée en pierres plates, &c. &c. Loué $27 50 par mois.

3° Un terrain d'encoignure situé dans le même district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Dryades, Rampart, Commune et Canal, désigné par la lettre A. lequel lot de terre mesure 44 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Dryades 56 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Commune, 65 pieds 1 pouce 3 lignes du côté de la ligne vers la rue des Remparts et courant de la rue de la Commune vers la rue du Canal, et 73 pieds 11 pouces 4 lignes sur l'autre ligne vers la rue du Canal et courant de la rue Dryades vers la rue des Remparts. Ensemble une maison en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie fermée et deux cabinets, une autre bâtisse en briques à étage faisant face à la rue de la Commune de quatre chambres, avec cabinet, deux citernes, hydrant, lieux d'aisance, &c. Cette propriété est louée $30 par mois et vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883.

4° Un autre lot de terre situé dans le même îlet, attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, lequel lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue Dryades, 73 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur du côté de la ligne la plus rapprochée de la rue Commune le séparant du lot A, 82 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne opposée, et 28 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond. Ensemble, une jolie résidence en briques à étage No 40, ayant au rez de chaussée un grand corridor d'entrée, salon et salle à manger avec portes à coulisses cheminées en marbre dans le salon et la salle à manger, trois chambres à coucher à l'étage supérieur avec balcon sur la rue; une cuisine en briques à étage attenant à la maison de quatre chambres, lieux d'aisance dans la cour, carrelée, citerne, hydrant, etc. etc. Le gaz se trouve dans la maison principale. Cette propriété est louée $35 par mois.

5° Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues Peters ou Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Gaiennié et Erato, désignés par les Nos 1, 2 et 3. Lesquels lots mesurent ensemble 71 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Peters, sur 192 pieds 2 lignes de profondeur. Ensemble, un grand magasin d'entrepôt en briques Nos 292 et 294 rue Nouvelle-Levée ou Peters.

Cette propriété est louée à bail à MM Cochran & Mims, comme fonderie, à raison de $42 50 par mois, lequel bail expire le 30 septembre 1883.

6° Un terrain vacant situé dans le même îlet, désigné par le No 15, attenant dans la profondeur aux lots Nos 2 et 3 ci-dessus décrits, mesurant 35 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 192 pieds 3 lignes de profondeur.

7° Quatre lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 dans l'îlet renfermé par les rues Peters, Commerce, Julia et St-Joseph, lesquels lots de terre mesurent ensemble 65 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Peters, 64 pieds 10 pouces de face à la rue Commerce, 223 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur, sur la ligne vers la rue St Joseph et 221 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne opposée; ensemble un grand magasin d'entrepôt en briques No 190.

Cette propriété est louée à M. A. Thomson à raison de $40 par mois.

8° Un lot de terre situé dans le même District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Commune, Magasin et Tchoupitoulas, composé originairement par les Nos 11 et 21; lequel lot de terre s'étend de la rue du Canal à la rue de la Commune, et mesure 25 pieds de face à la rue du Canal, 23 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Commune, 131 pieds 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas, et 125 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue des Magasins.

Ensemble deux magasins, en briques, à trois étages, désignés respectivement par le No 48 rue du Canal et No 67 rue de la Commune.

Ce magasin est loué à bail à raison de $200 par mois, à Robert H. Chaffe & Co., lequel bail expire le 30 sept 1883.

DEUXIEME DISTRICT.

9° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Front, Peters, Douane et Customhouse, désigné par le No 1. Lequel lot mesure 22 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Front sur 68 pieds 10 pouces de profondeur; ensemble un magasin en briques à deux étages, avec piliers en granite et verandah No 10 rue Front, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Ce magasin est loué $30 par mois.

10° Un autre lot de terre situé dans le même îlet attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par le No 2, mesurant 22 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Front, sur 69 pieds 11 pouces de profondeur; ensemble un magasin en briques à deux étages, piliers en granites avec verandah—No 9 rue Front—dans lequel se trouve un magasin à étage construit sur la ligne du fond, lieux d'aisance, water-works, etc.

11° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet renfermé par les rues Conti, Bienville, Royale et Bourbon, mesurant 26 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Conti sur 64 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages No 89, ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, salon et salle à manger avec portes à coulisse, quatre chambres à coucher aux étages supérieurs et cabinets de toilette; une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale ayant au rez-de-chaussée, cuisine et chambre à charbon, deux grandes chambres au-dessus, lieux d'aisance à chaque étage, cour en partie carrelée en pierres plates et briques, citerne, hydrant, etc., etc.

Cette propriété est louée $40 par mois.

12° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Louis et Toulouse, lequel lot de terre formant l'encoignure des rues St-Louis et Bourbon, et mesure 65 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue St-Louis. Ensemble une maison basse en bois, couverte en ardoises, ayant sept chambres; une bâtisse en briques à deux étages de plusieurs pièces, une bâtisse en briques faisant face à la rue Bourbon; lieux d'aisance, citerne, etc., etc. Cette propriété est louée $55 par mois.

13° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Toulouse, St-Pierre et Royale, formant l'encoignure des rues Bourbon et Toulouse; lequel lot de terre mesure 23 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur 57 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur; ensemble une grande maison basse en briques, ayant [illegible] chambres, dont quatre se trouvent dans les mansardes; une autre bâtisse en briques à étage, de huit chambres, cour carrelée, citerne, lieux d'aisance, hydrant, etc., etc. Cette propriété est divisée en trois locations distinctes et est louée $63 par mois.

Le magasin de l'encoignure est vendu sujet à un bail accordé à M. Lefaui à raison de $50 par mois; lequel bail expire le 31 décembre 1883.

14° Un lot de terre situé dans le même district et ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet renfermé par les rues St-Philippe, Dumaine, Tremé et Marais, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Marais et St-Philippe, et mesure 47 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 88 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Marais; ensemble une maison basse en bois, couverte en ardoises, ayant six chambres, dont deux dans les mansardes, galerie fermée, avec deux petits offices sous les escaliers; une cuisine haute en bois de quatre chambres, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.

Cette propriété est divisée en deux locations, louée $29 par mois. Le locataire de l'encoignure paie $14 par mois, avec bail expirant le 30 septembre 1883.

15° Un autre lot de terre situé dans le même îlet attenant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B, mesurant 41 pieds 10 pouces de face à la rue des Marais sur 47 pieds de profondeur; ensemble, une jolie résidence de famille à étages, couverte en ardoises, No 204 rue des Marais, ayant au rez-de-chaussée, un corridor d'entrée, salon et salle à manger avec porte à coulisse, trois chambres à coucher au-dessus avec balcon sur la rue; une bâtisse à étage attenant à la maison, ayant une cuisine au rez-de-chaussée avec une chambre à coucher au-dessus, lieux d'aisance haut et bas [illegible], chambre à bain, citerne, hydrant, cour carrelée et le gaz dans la maison.

Cette propriété est louée $18 par mois.

16° Un lot de terre situé dans le même district, désigné par le No 16, dans l'îlet renfermé par les rues Dumaine, St-Philippe, Derbigny et Roman, mesurant 42 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble, une maison haute, en bois, construite dans l'intérieur du terrain, couverte en ardoises, No 303, ayant quatre chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, &c. &c.

Cette propriété est louée $10 par mois.

17° Cinq lots de terre contigus, situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Roman, Prieur, Hôpital et Ursulines, désignés par les lettres A. B. C. D. et E.

Le lot A mesure 30 pieds de face à la rue Roman sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Hôpital, et forme l'encoignure des rues Hôpital et Roman. Ensemble un hangar construit sur le terrain.

Le lot B mesure 42 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Roman, sur 90 pieds de profondeur.

Ensemble une maison en bois No 212 couverte en ardoises ayant quatre chambres, galerie derrière avec deux cabinets, cuisine double couverte en ardoises, citerne, lieux d'aisance, etc, etc.

Le lot C mesure 30 pieds de face à la rue Roman sur 90 pieds de profondeur.

Le lot D mesure 30 pieds de face à la rue Roman sur 119 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, ensemble avec un hangar.

Le lot E mesure 29 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur 102 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur.

TROISIEME DISTRICT.

18° Un lot de terre situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Français, Esplanade, Chartres et Decatur, lequel lot de terre mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Français, 128 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur une ligne vers la rue de Chartres, 124 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne opposée, de là sur une seconde profondeur de 4 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, sur laquelle ligne du fond le dit lot mesure 44 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, No 18 rue des Français. Cette propriété rapporte $10 par mois. Le tout conformément aux plans faits par Louis H. Pilié, député arpenteur, en date du 30 septembre 1880.

TERMES ET CONDITIONS.

Pour les actions, comptant sur les lieux.

Pour les propriétés foncières — Les acquéreurs paieront, à leur option, le montant total de leur adjudication au comptant, ou un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des parties intéressées, portant hypothèque avec huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs se soumettront aussi à toutes les clauses pénales d'usage, les honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent, transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets, remboursement de la prime d'assurance pour le terme non expiré de la police, et assumeront les taxes d'Etat et de ville payables en 1883 en sus du prix de vente.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

A. G. BRICE, Master.

3 fév—3 10.17.24—3.10 mars

Propriétés de valeur situées dans le centre du Second District.

Emplacement d'affaires, encoignure des rues Dumaine et Bourbon.

Résidence en briques à étage, rue Bourbon No 191.

Maison à étage, rue Claiborne, entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

Terrains vacants, rue Colapissa.

Succession de Madame L. P. Commagère.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7682.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1883, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Ste-Anne, Dauphine et Dumaine, mesurant 25 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles ensemble, une résidence en briques à étage de plusieurs chambres; une cuisine en briques à étage attenant à la maison; cour carrelée, lieux d'aisance, etc. etc.

2° Un terrain d'encoignure situé dans le même District dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St-Philippe. Lequel lot de terre formant encoignure aux rues Bourbon et Dumaine, mesurant 49 pieds de face à la rue Dumaine, 85 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Bourbon, 63 pieds 10 pouces, 9 lignes de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Bourbon, de là se retournant à angle droit, de 12 pieds 4 pouces 2 lignes, de là sur une seconde ligne de profondeur de 44 pieds 4 pouces 4 lignes et 3 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond et parallèle à la rue Dumaine.

Ensemble une maison basse en bois, couverte en ardoises et briquetée entre poteaux, contenant plusieurs chambres, et deux bâtisses à étage, construites sur la ligne du fond et faisant face à la rue Bourbon et contenant plusieurs chambres, cour carrelée, lieux d'aisance, etc., etc.

3° Un autre lot de terre situé dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Dumaine et Ste Anne, mesurant 30 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 63 pieds 8 pouces 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue Ste Anne, 31 pieds 5 pouces sur une première profondeur parallèle à la rue Dumaine, de là se retournant à angle droit 29 pieds 7 pouces 5 lignes sur une profondeur de 32 pieds 6 pouces 2 lignes et 24 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une bâtisse en bois, à étage, couverte en ardoises, construite sur la profondeur du terrain et ayant quatre chambres avec balcon sur la façade; une autre bâtisse de deux chambres, citerne, hydrant, etc. etc.

Le hangar, servant comme magasin de fruits, n'est pas inclus dans la vente.

4° Deux lots de terre vacants situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 448 compris entre les rues Colapissa, Mary, Troisième et Jackson désignés par les Nos 1 et 2, lesquels lots mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Colapissa sur 172 pieds de profondeur.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions, comptant.

Actes de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le montant de l'adjudication pour lier la vente.

—10 17 24 mars 3 10 17.

Thérèse Lanehan vs. Eugène Knockhart—No 7317.

Vente pour effectuer un partage.

Jolie résidence rue Claiborne No 383, près du marché St-Bernard.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 24 février, 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, rendu le 11 janvier 1883, et signé le 17 du même mois et année, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le No 2, de l'îlet No 31, lequel lot de terre mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble une jolie maison retirée de la rue, couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade et six chambres.

Une bâtisse à étage, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, hangar, citerne, puit, cour carrelée et un joli jardin d'agrément, avec privilège de Schillinger.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1883.

16 janv—16,20,21,27 3,10,17 24fév.

Succession de Désirée Ledos, veuve de A. Laviel.

Meubles et Bijoux.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 21 février 1883, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la dernière résidence de la défunte, rue Bourgogne entre les rues St-Philippe et Dumaine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 février 1883.

Un lot de meubles meublant et de bijouterie.

Le tout d'après un inventaire déposé en mon pouvoir.

Conditions, comptant.

10fév—10 15 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Adrienne A. Louis veuve de Sylvain Fajague.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6856—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par Jean Mailhes, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

17 fév—17,21,28.

[illegible] de la rue [illegible] des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal, statue Henry Clay. Parcours: (aller verts) Canal jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à [illegible] et de là à la station d'arrivée [illegible] suivent la même route [illegible] au lieu de tourner dans la rue Broad [illegible] suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou [illegible] longeant les bords du Bayou [illegible] la Grande Route St-Jean, d'où [illegible] à la station [illegible] en passant [illegible] la porte des Fair Grounds [illegible] Gentilly, [illegible] Broad, la [illegible] principalement par la rue [illegible] jusqu'à la rue du Canal.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante —DE— Propriété améliorée, Dans le Premier et Quatrième District.

Magasin et Résidence, Rue Tchoupitoulas,

Coin des rues Peters et Girod, Rues Annonciation et St-Joseph,

Coin Peters et Market Place, Coin des rues Tchoupitoulas et Félicité.

Rue Lafayette près Freret.

Et coin des rues Tchoupitoulas et Jackson.

VENTE A LONG TERMES.

Succession de Edward Burke.

No. 1516—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicolas J. Hoey encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mars, 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 janvier, 1883, il sera vendu à l'encan dans la susdite affaire, les propriétés ci-après décrite à savoir:

Propriétés du Premier District.

1° CINQ LOTS DE TERRE, ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée ou Peters, Tchoupitoulas, St-James et South Market ou Market Place, lesquels lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et mesurent comme suit, à savoir:

LE LOT NO. 1 FORME LE COIN DES RUES Peters et South Market, et mesure 25 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur et façade à la rue South Market de 97 pieds entre lignes parallèles.

LE LOT NO 2 TOUCHE AU LOT NO 1 ET mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters sur 97 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

LES DEUX SUSDITS LOTS ONT L'USAGE d'une allée commune dans le fond, ayant 3 pieds de largeur et s'ouvrant sur la rue South Market.

LES AMELIORATIONS SUR LES DEUX dits lots comprennent deux magasins et résidences en briques à trois étages désignés par les Nos 556 et 557 rue Peters. L'encoignure No 556 connue comme le "Market Place" est inoccupée; le No 557 est occupé par Geo Gliddes, comme grocerie et magasin de fournitures pour navires.

LES LOTS NOS 3, 4 ET 5 SE TOUCHENT ET mesurent comme suit: Le lot No 3 a 21 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue South Market sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et touchant à la susdite allée commune sur le côté le plus près de la rue Peters.

LES LOTS NOS 4 ET 5 SE TOUCHENT ET mesurent chacun 24 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue South Market sur 61 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS trois lots comprennent trois magasins et résidences en briques à deux étages, désignés par les Nos 2, 4 et 6 Market Place ou South Market Street.

LA PROPRIÉTÉ CI-DESSUS DÉCRITE SE trouve dans le même îlet que la "Eagle Brewery" de Auer, et fait face au grand dépôt de denrées de MM. Bebst Frères.

2° TROIS LOTS DE TERRE, ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Religieuses, Céleste et Nuns ou Félicité, lesquels lots sont désignés par la lettre A et par les Nos 6 et 7 et mesurent comme suit, à savoir:

LE LOT A a 92 PIEDS 4 POUCES DE face à la rue Tchoupitoulas, 19 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds sur la ligne latérale inférieure et une profondeur de 140 pieds 6 pouces sur la ligne supérieure [illegible] la ligne de propriété des Nonnes des Ursulines et formant le coin des rues Tchoupitoulas et Félicité Road.

LES LOTS Nos 6 ET 7 SE TOUCHENT ET sont adjacents aux lots ci-dessus décrits et mesurent chacun 25 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur.

LES DIMENSIONS DES TROIS LOTS DE[illegible] plus haut ont toutes été plus ou moins au pied français et sont justes, plus ou moins.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent deux bâtisses en bois à un étage, recouvertes en ardoises, avec un hangar, et sont désignées par les Nos 596 à 599 de la rue Tchoupitoulas, le No 599—le coin des rues Félicité et Tchoupitoulas—étant occupé par John Gilmore, comme café.

3° TROIS LOTS DE TERRE AVEC LES bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Julia et St Joseph lesquels lots sont désignés par les Nos 8, 11 et 12 et mesurent chacun 24 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 86 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LE LOT 8 comprennent un magasin et résidence en briques à trois étages avec base en granit et une véranda devant, désignées par le No 192 rue Tchoupitoulas, le site d'affaires et de résidence de feu Edward Burke.

LES AMELIORATIONS SUR LES LOTS 11 et 12 qui se touchent comprennent sur chacun des lots un magasin en briques à trois étages sur le devant avec façade en granit, désignés par les Nos 184 et 186 rue Tchoupitoulas. Le No 186 est inoccupé et le No 184 est occupé par William Schneider, marchand de fruits, maïs, etc.

4° CINQ LOTS DE TERRE ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues New Levée ou Peters, Girod, Lafayette et Commerce, lesquels lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5, 6 et 7, et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 4 forme le coin des rues Peters et Girod, et mesure 23 pieds de face à la rue Peters, 82 pieds 1 pouce de profondeur et façade à la rue Girod, 18 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond, et 77 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 5. Le lot No 5 a 23 pieds 11 pouces de face à la rue Peters, 21 pieds 6 pouces de largeur dans le fond. Le lot No 5 a 77 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 4, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 6 et 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond.

LE LOT NO. 6 MESURE 21 PIEDS 6 pouces de face à la rue Peters, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot No. 5, 78 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 7 et 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond.

LE LOT NO. 7 MESURE 21 PIEDS 7 pouces de face à la rue Peters, 74 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du lot No. 6, 72 pieds de profondeur sur la ligne latérale opposée, et 21 pieds 7 pouces et 8 lignes de largeur dans le fond.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprenaient, pendant quelque temps, quatre magasins en briques à trois étages, avec une base en granit, désignés par les Nos 122, 124, 126 et 128 de la rue Peters mais les dites améliorations ont été presque complètement détruites par le feu il y a un an ou plus, et les débris qui s'y trouvent encore seront inclus dans la vente des lots.

LE LOT NO. 3 TOUCHE AUX QUATRE dits lots dans le fond et mesure 22 pieds 4 pouces de face à la rue Girod sur 25 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de division des dits lots Nos. 4, 5, 6 et 7, 61 pieds 1 pouce et 4 lignes sur l'autre ligne latérale et le divisant du lot No. 2, puis sur une première ligne de fond s'étendant sur la rue Commerce 5 pieds et 1 pouce, avec une autre profondeur de 24 pouces et une seconde ligne du fond, qui mesure 20 pieds 4 pouces de largeur.

LES AMELIORATIONS SUR CE LOT comprennent un magasin en briques à trois étages, avec base en granit, désigné par le No. 47 rue Girod.

5° TROIS LOTS DE TERRE, ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, North Market, St-Joseph et Nouvelle-Levée ou Peters, lesquels lots sont désignés par les Nos. 6, 7 et 8, sur un plan de C. A. Hedin, architecte, déposé en l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire, en cette ville, et conformément au dit plan les dits lots se touchent et mesurent chacun 17 pieds 10 pouces 11 1/2 lignes de face à la rue St-Joseph, bornés dans le fond par une allée de 4 pieds de large s'ouvrant sur la rue Tchoupitoulas [illegible]; le lot No. 6 mesure 15 pieds 11 pouces, et 3 1/3 lignes; le lot No. 7, 17 pieds 10 pouces 3 1/3 lignes, et le lot No. 8, 19 pieds 9 pouces 9 1/3 lignes sur la ligne [illegible] suivante: Le lot No. 6 a une profondeur de 56 pieds 2 pouces et 2 1/3 lignes sur la ligne du lot No. 5, commençant à la rue St Joseph et à cette distance se rejoignant [illegible] à angles droits, 6 pieds 3 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne de division du lot No 6 commençant à la rue St Joseph et à cette distance de la rue s'élargissant [illegible] à angles droits, 6 pieds 11 pouces à ladite allée de 4 pieds de large au fond et 51 pieds 2 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne [illegible] du lot No 8 commençant à la rue St Joseph et à cette distance de cette rue mesurant 2 pieds 6 pouces à angles droits, et de là s'étendant à angles droits 4 pieds 11 pouces à ladite allée dans le fond et le lot No 8 a 51 pieds 8 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne de division du lot No 7 commençant à ladite rue St Joseph, et à cette distance de cette rue s'élargissant 2 pieds 6 pouces à angles droits et puis également à angles droits 4 pieds 11 pouces à la dite allée dans le fond et 50 pieds 2 pouces et 2 1/2 lignes sur la ligne latérale opposée, s'étendant de la rue St Joseph à ladite allée dans le fond avec l'usage en commun de la dite allée [illegible].

LES AMELIORATIONS SUR LESDITS lots comprennent trois bâtisses en briques, à trois étages, convenables pour magasin, hangar, remise et résidence au-dessus et désignées par les Nos 24, 26 et 28 de la rue St Joseph.

6° UN LOT DE TERRE, AVEC LES EDIFICES et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Nuns, [illegible] Constance et Poeyfarré, désigné par le No 4, et mesurant, au pied américain, 30 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue de l'Annonciation sur 125 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR CE TERRAIN comprennent une maison en briques à deux étages, pouvant servir de résidence, désignée par le No 9 rue Annonciation et occupée maintenant par un magasin de Variétés.

7° DEUX LOTS DE TERRE AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Perdido, Howard et Freret, lesquels terrains sont composés d'une partie du lot No 3, de tout le lot No 4, et d'une partie du lot No 5, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 20 décembre 1858 et déposé au bureau de M. Bouny, notaire de cette ville. Les dits lots mesurent conjointement 67 pieds 11 pouces de face à la rue Lafayette, environ la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 108 pieds 10 pouces 7 lignes sur la ligne latérale du côté de la rue Howard, et environ 106 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent deux maisons doubles, en bois, à deux étages, recouvertes en bardeaux, désignées par les Nos 307 et 309 rue Lafayette.

8° DEUX LOTS DE TERRE, AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Perdido, Freret et [illegible], lesquels lots sont désignés par les Nos 3 et 4, et mesurent comme suit:

LE LOT No 3 A 29 PIEDS 3 POUCES DE face à la rue Lafayette, 41 pieds 7 pouces de face à la rue Perdido, 71 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, et 79 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 4. Le lot No 4 a 29 pieds de face à la rue Lafayette, 41 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido, 79 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 3, et 87 pieds 4 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 5, le tout, plus ou moins.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent un cottage en bois à un étage, avec toiture en ardoises, une cuisine à un étage, avec toiture en bardeaux, et un hangar à un étage, connu comme le No 336 rue Lafayette, ainsi que d'un hangar à un étage s'étendant de la rue Lafayette à la rue Perdido.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

Propriétés dans le Quatrième District

9° TROIS LOTS DE TERRE, AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Joséphine et Rousseau, désignés par les Nos 1, 2 et 5, et mesurant comme suit:

LE LOT No 1 FORME LE COIN DES RUES Tchoupitoulas et Jackson, et mesure 32 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 100 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Jackson, 104 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et 31 pieds 11 pouces de largeur dans le fond.

LE LOT No 2 EST CONTIGU AU TERRAIN No 1 et mesure 32 pieds 2 pouces 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 104 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 1, 109 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la limite opposée, et 31 pieds 11 pouces de largeur à l'arrière plan.

LE LOT No 5 TOUCHE AUX TERRAINS précédemment décrits sur la limite inférieure et mesure 30 pieds de façade rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS terrains comprennent, au coin des rues Jackson et Tchoupitoulas, une grande maison en bois à deux étages connue sous le nom de: "The Empire House", et une maison en briques à deux étages, derrière, désignée par les Nos 733 et 735 rue Tchoupitoulas et 9 rue Jackson. La partie portant le No 733 est occupée par M. Joseph Peres qui y tient un restaurant (poste d'huîtres); et la partie du coin portant le No 735 est occupée par M. Fred Rockel qui y tient le "Empire House Saloon", et dans la rue Jackson une belle résidence en bois, à deux étages, avec vestibule, galeries devant et sur les côtés, clôture en fer ouvert, connue comme le No 13 rue Jackson.

TOUTES LES PROPRIÉTÉS CI-DESSUS décrites seront vendues avec les baux actuels auxquels elles sont sujettes, les conventions, les loyers également. Des renseignements précis y relatifs seront fournis à l'époque de la vente, et maintenant aux personnes qui s'adresseront à l'encanteur, 17 rue Carondelet.

CONDITIONS DE LA VENTE—Un tiers payable comptant, le reste à un crédit de un et deux ans à partir de la date de la vente, en billets des acquéreurs divisés en coupons, si cela est nécessaire, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Ces billets devront être garantis par des hypothèques spéciales et lien du vendeur, y compris la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat, dans l'éventualité d'un procès; polices d'assurance transférées et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en l'année 1883, et feront un dépôt en argent de 10 pour cent du prix de l'adjudication, au moment et sur le lieu de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs et pardevant William J. Castell, notaire, 37 rue du Camp.

30janv—30—3, 10, 17, 24 fév—3 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

De la Succession de feu George Heaton.

Propriétés améliorées et Terrains nus dans le Premier, Second, Troisième et Septième Districts.

Vente à Crédit.

Isabella Brownlee vs. Elizabeth H. Samuels et Al.

No 6992.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mars 1883, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 24 janvier 1883 et signé le 30 janvier 1883, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° LE MAGASIN EN BRIQUES A TROIS étages No 11 rue Union, dans le Premier District de cette ville, l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Gravier et St-Charles. Le terrain est désigné par le No 10 et mesure à peu près 23 pieds et 4 lignes de face à la rue Union sur à peu près 85 pieds 8 pouces de profondeur sur chacune des lignes latérales, et à peu près 23 pieds et 4 lignes de largeur dans le fond. Ce magasin No 11 rue Union touche à l'entrepôt de voitures de H. Thayer et se trouve immédiatement derrière le Jewell Saloon.

2° LA RÉSIDENCE EN BOIS A DEUX étages et à deux corps de logis Nos 212 et 214 rue Erato, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Thalie, Carondelet et Baronne; le lot [illegible] pieds, au pied français, 20 pieds de face à la rue Erato sur 120 pieds de profondeur sur chaque ligne parallèle. [illegible] louée à raison de $88.0 par an.

3° UN GRAND MORCEAU DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Hôpital, Miro et Ursulines, mesurant 129 pieds de face à la rue Tonti sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Hôpital entre lignes parallèles et formant le coin des dites rues Tonti et Hôpital. Sur une partie dudit terrain il y a une usine [illegible] désigné par le No 12 Nord Tonti, [illegible] J. Deiz [illegible].

4° UN MORCEAU DE TERRE ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans le même îlet et attenant au terrain ci-dessus décrit et mesurant à peu près 35 pieds de face à la dite rue Hôpital sur 129 pieds de profondeur, plus ou moins. Les améliorations consistent en un cottage, en bois à un étage.

5° UN MORCEAU DE TERRE ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Esplanade, Marais et Kerlerec, désigné par le No 3 [illegible]. Les améliorations comprennent une maison cottage en bois [illegible].

6° LA MOITIÉ INDIVISE D'UN CERTAIN morceau de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues North Peters, Levée, Marigny et Mandeville, désigné par le No 2 et mesurant au pied français 20 pieds de face à la rue Levée sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages [illegible] actions de $100 chacune dans le capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane [illegible].

7° DEUX CERTAINS MORCEAUX DE terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Piété, Louisa, Chartres et Royale désignés par les Nos 11 et 12 et se touchant, mesurant comme suit: Le lot No 11 a 23 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Piété sur 118 pieds 3 pouces de profondeur et le lot No 12 a 64 pieds de face à la rue Piété sur 118 pieds 4 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent sur ce terrain une jolie résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis, désignés par les Nos 32 et 34 rue Piété. Le No 32 est loué à M. Dennis [illegible].

8° UN GRAND MORCEAU DE TERRE dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Chartres, Jeanne et Pauline, composé de la totalité du lot No. 7 et la moitié des lots Nos 9 et 10, et mesurant 38 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue de Chartres sur 165 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 1, et 182 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur et de façade à la rue Jeanne, formant le coin des rues Peters et Jeanne et des rues Jeanne et Chartres.

9° HUIT LOTS DE TERRE DANS LE Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Pauline et Jeanne, désignés par les Nos 10 à 17 inclusivement, et le lot No 10 formant le coin des rues Royale et Jeanne et le lot No 17 le coin des rues Royale et Pauline, mesurant chacun 29 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Royale, 29 pieds 4 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 100 pieds, et les lots Nos 11 à 16 inclusivement mesurent chacun 29 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Royale, 29 pieds 4 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 110 pieds. [illegible] Royale de la rue Pauline à la rue Jeanne.

10° DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Peters, Mereau ou Champs, France et Lesseps, désignés par les Nos 3 et 4: le lot No 3 mesure 40 pieds de face à la rue Levée s'étendant le long du fleuve Mississippi sur une profondeur de 195 pieds [illegible] sur une ligne, et 197 pieds 10 pouces [illegible] sur l'autre ligne, et 39 pieds 11 pouces de largeur dans le fond; et le lot No 4 attenant au lot No 3, mesure 40 pieds de face au dit Chemin Public, sur une profondeur de 200 pieds 8 pouces d'un côté, et de 197 pieds 10 pouces [illegible] sur l'autre côté, et 39 pieds 11 pouces de largeur dans le fond [illegible].

Sur ces lots était autrefois établi le dépôt de viandes salées et la fabrique de conserves de Jacob Bimpf & Co. Ils sont loués à bail jusqu'au mois d'octobre prochain. Les édifices et les améliorations n'appartiennent pas à la succession et ne sont pas compris dans la vente des lots.

11° UN CERTAIN ILET DE TERRE situé à Carrollton, dans le Septième District de cette ville, désigné comme le No 6, d'après un plan dressé par John Charitier, ingénieur, le 9 mars 1836, comprenant vingt quatre lots numérotés de 1 à 24 inclusivement, et borné par les rues Thirteenth, Pritchard, [illegible] et Madison. Cet îlet de terre touche au Chemin [illegible] Carrollton Valley et Jackson.

Les propriétés ci-dessus décrites seront vendues sujettes aux baux, loyers ou conventions quelconques actuellement existant, et dont les copies détaillées seront données au moment et au lieu de la vente.

Conditions de la vente:—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, subdivisés en coupons si on l'exige, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, à partir du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, avec la stipulation de 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de poursuite. Les édifices devront être assurés et les polices d'assurance transférées; les autres clauses de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1883, et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, No 17 Commercial Place.

14fév—14, 24 fév, 3,10,11,17 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Chas. P. D. Porter.—No 7,486.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet, VENDREDI, 2 mars 1883, à midi, à la Bourse de l'Encan St-Charles, rue St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un décret de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25me jour de janvier 1883, il sera vendu, à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le steamer Maurice Collins, du port de la Nouvelle-Orléans, de 18 14/100 tonnes.

2° Le remorqueur (steam-tug) "Jennie Porter", du port de la Nouvelle-Orléans à 20 100 tonnes.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero, notaire.

30 janv—7,13,20 fév—2 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de très grande valeur dans le Troisième District.

Coin des rues Craps et Bagatelle—Un magasin et résidence en briques à un étage.

Coin des rues St-Antoine et St-Jean-Baptiste—Emplacement d'affaires et bâtisses en bois.

No 130 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod—Bâtisses en bois à double corps de logis.

Coin Urquhart et St-Antoine—Petite bâtisse en bois.

Nos 92, 94, 96, 98 rue Urquhart, entre Annette et St-Antoine—Quatre jolis et confortables cottages en bois.

No 114 rue St-Antoine, entre Girod et St Jean-Baptiste—Deux petites bâtisses en bois, avec petit morceau de terre ou allée faisant face à la rue Girod.

No 127 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod—Bâtisse en bois à double corps de logis.

No 129 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod—Bâtisse en bois à double corps de logis, retirée de la rue.

No 117 rue St-Antoine, entre Girod et St-Jean-Baptiste—Bâtisse en bois à double corps de logis.

No 119 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod—Magnifique cottage en bois, avec jardin dans le fond.

No 121 rue St-Antoine, entre Girod et St Jean-Baptiste—Bâtisse en bois à deux corps de logis, retirée de la rue.

Succession de Jean-Baptiste Souillard.

No 5535—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 17 mars 1883 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 8 février 1883, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir.

1° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A de l'îlet 621 sur un plan de Arthur de Armas, député voyer, en date du 9 janvier 1883, borné par les rues St Antoine, St-Jean Baptiste, Bagatelle et Girod, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison cottage en bois, couverte en ardoises, avec 2 chambres, 2 cabinets et galeries, cuisine couverte en ardoises, avec une chambre; une autre bâtisse à l'arrière plan, 2 citernes, cour briquetée, puits, lieux d'aisance, etc. Le terrain de derrière est planté de légumes, et il y a un puits devant. La propriété porte le numéro municipal 119 rue St. Antoine.

2° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet 621, désigné par la lettre B, sur un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues St-Antoine, Girod, Bagatelle et St Jean Baptiste, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Antoine, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double en bois, couverte en ardoises ayant 2 chambres, cabinet et galerie de chaque côté, cuisine, toiture en ardoises ayant deux chambres, cour de devant et de derrière.

Cette propriété porte le numéro municipal 117 rue St Antoine.

3° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet 621 désigné par la lettre C, sur un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues St Antoine, St-Jean Baptiste, Bagatelle et Girod et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face de rue St Antoine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double en bois [illegible] de la rue, ayant deux chambres de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 121 rue St Antoine.

4° UN TERRAIN AVEC TOUTES LES améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville carré d'îlet 507, désigné par la lettre E sur un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues St Antoine, Girod, Annette et Urquhart, formant l'encoignure des rues Urquhart et St Antoine, et mesurant 19 pieds 4 pouces de face à la rue Urquhart, sur une profondeur et façade de 63 pieds 11 pouces, 3 lignes sur St Antoine. Les améliorations comprennent une petite maisonnette, couverte en ardoises, lieux d'aisance, citerne, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 94 rue St. Antoine.

5° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville carré d'îlet 507 désigné par la lettre D sur un plan de Arthur de Armas député-voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues St. Antoine, Urquhart, Annette et Girod, mesurant 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Urquhart, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une maison cottage couverte en ardoises ayant 3 chambres, cuisine avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 98 rue Urquhart.

6° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 507 désigné par la lettre C sur un plan de Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues Urquhart, St-Antoine, Girod et Annette, et mesurant 19 pieds et 7 pouces de façade rue Urquhart sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une jolie maison cottage couverte en ardoises, ayant 3 chambres, cuisine avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 96 rue Urquhart.

7° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet 507 désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas, député-voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues Urquhart, St-Antoine, Girod et Annette, et mesurant 19 pieds de façade rue Urquhart, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une jolie maison cottage couverte en ardoises, ayant 3 chambres, cuisine avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 94 rue Urquhart.

8° UN TERRAIN AVEC LES BATISSES et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet 507, désigné par la lettre A sur un plan de Arthur de Armas, député-voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues Urquhart, St Antoine, Annette et Girod, et mesurant 19 pieds 4 lignes de façade rue Urquhart sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS COMPRENNENT une jolie maison cottage, couverte en ardoises, ayant 3 chambres, cuisine avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 92 rue Urquhart.

9° LA MOITIE INDIVISE D'UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet 622, désigné par les lettres A et B sur un plan de Arthur de Armas, député-voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, borné par les rues Annette, Girod, St Antoine et St Jean Baptiste, et mesurant 32 pieds de face à la rue St-Antoine, 132 pieds de profondeur sur une ligne parallèle à la rue St Jean Baptiste et se rapprochant de la rue Annette; puis 64 pieds sur une ligne parallèle à la rue Annette, se rapprochant de la rue Girod; de là, 4 pieds rue Girod, et 32 pieds sur une ligne parallèle à la rue St-Antoine, s'étendant vers la rue St-Jean-Baptiste; enfin, 128 pieds sur une ligne parallèle à la rue Girod et s'étendant à la rue St-Antoine.

Les améliorations comprennent une maison double en bois, un côté faisant face à la rue, l'autre à la cour. La propriété porte le numéro municipal 114 rue St-Antoine.

10° LA MOITIE INDIVISE D'UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 268, désigné par les numéros 1 et 2 sur un plan de Arthur de Armas, député-voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, formant l'angle des rues Bagatelle et Craps, terrain borné par les rues Craps, aujourd'hui Bourgogne, St-Antoine, Amour, aujourd'hui Remparts et Bagatelle, et mesurant 31 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Bagatelle, sur une première profondeur de 42 pieds 5 pouces, 4 lignes du côté le plus près de la rue Amour ou Remparts; puis, sur une ligne oblique, s'étendant vers les rues Amour et St Antoine, 3 pieds 3 pouces et 6 lignes, delà 40 pieds 3 pouces et 4 lignes sur une seconde profondeur; 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Craps ou Bourgogne, et 32 pieds 6 pouces, à l'arrière plan, ensemble avec l'usage d'une allée en commun faisant face à la rue Bagatelle et attenant à la dite propriété.

Les améliorations comprennent un magasin et une maison de résidence en brique à un étage, ayant 5 chambres, couvertes en ardoises, une cuisine en briques à deux étages, ayant 4 chambres, toiture en ardoises, hydrant, citerne, lieux d'aisance, bon abavent tout autour de la bâtisse. La maison du coin est actuellement occupée et l'est depuis quelque temps, comme épicerie de détail.

11° UN TERRAIN AVEC TOUTES LES bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet 622, désigné par la lettre A, sur un plan d'Arthur de Armas, député-voyer de ville en date du 9 janvier 1883, formant l'encoignure des rues St Antoine et St Jean-Baptiste, terrain borné par les rues St Antoine, St Jean Baptiste, Annette et Girod, mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 95 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en bois couverte en ardoises ayant 4 chambres, 2 cabinets, cuisine couverte en ardoises ayant 2 chambres, abavent faisant face sur les deux rues St. Antoine et St. Jean Baptiste, 2 cuves, lieux d'aisance, etc. Cette propriété fait une bonne location pour affaire.

12° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet 622, désigné par la lettre B, sur un plan d'Arthur De Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883 borné par les rues Annette, St. Antoine, Girod et St. Jean Baptiste, mesurant 32 pieds de face à la rue St. Antoine, sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence double en bois, ayant 4 chambres et 1 cabinet sur chaque côté; cuisine en bois ayant 2 chambres sur chaque côté; 2 cuves, lieux d'aisance, etc.; le tout couvert en ardoises. Cette propriété porte le numéro municipal 130 de la rue St. Antoine.

13° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 621, désigné par la lettre A sur un plan d'Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, borné par les rues St-Antoine, Bagatelle, Girod et St-Jean Baptiste, mesurant 29 pieds de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue, ayant 3 chambres sur chaque côté, deux cuves, puits, etc., le tout couvert en ardoises. Cette propriété porte le numéro municipal 129 de la rue St Antoine.

14° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 621, désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, borné par les rues St Antoine, St Jean Baptiste, Girod et Bagatelle, mesurant 34 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS COMPRENNENT une résidence double, en bois, ayant deux chambres et un cabinet et galerie de chaque côté. Une cuisine en bois à deux étages, ayant deux chambres de chaque côté, cuves, lieux d'aisance, puits, etc., cour de façade et au fond. Cette propriété porte le numéro municipal 127 de la rue St Antoine.

TERMES ET CONDITIONS—

Un tiers comptant et le reste du prix à un et deux ans de crédit, garanti par billets de l'acquéreur, divisés en coupons au gré des susdits légataires, portant intérêt de 8 pour cent du jour de l'adjudication et garantis par le privilège et lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les dites propriétés devront être assurées par les acquéreurs et les polices transférées et retenues par les dits légataires conjointement, jusqu'à parfait paiement des dits billets ou coupons; les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de l'année 1883 en sus du prix d'adjudication, et les actes de vente et d'hypothèque devront être passés, aux frais des acquéreurs, pardevant P. A. Conand et contenir toutes les stipulations et les clauses en obligations de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, qui devront être payés sur le montant ou les montants des billets ou coupons dans le cas de procédures judiciaires pour recouvrer le montant des dites obligations. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

10 fév—10 17 24—3 10 17 mars

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District.

Nos 202, 204 et 206 rue Baronne, entre Girod et Julia.

Succession de Justin M. Moss—No 5849 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 février 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Julia, Philippa, maintenant Dryades et Girod, désignés par les numéros 2, 3 et 4 sur un plan dressé par Joseph Pilié le 15 mai 1844 et déposé à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots de terre se touchant et mesurant chacun 28 pieds de face à la rue Baronne sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 2 mesure 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 3 mesure 128 pieds de profondeur sur la ligne contiguë au lot No 2 puis il se retrécit de 8 pieds et a une autre profondeur de 32 pieds et il a 160 pieds de profondeur de l'autre côté et 20 pieds de largeur dans le fond; et le dit lot No 4 mesure 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Laquelle dite propriété fut acquise par feu Justin M. Moss par achat de James Dunbar conformément à un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le premier jour de juin 1858.

Les améliorations comprennent les bâtisses portant les numéros municipaux 202, 204 et 206 rue Baronne; le No 202 se compose de deux magasins ayant 3 chambres chacun au rez de chaussée et 2 corps de logis; le No 204 se compose de 2 magasins ayant 3 chambres chacun au rez de chaussée et 2 corps de logis de 3 chambres chacun dans la mansarde, le No 206 se compose de 3 magasins de 3 chambres chacun et 2 corps de logis de 3 chambres chacun.

Conditions—Comptant sur adjudication

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acquéreurs

17 fév—17 24—mars 3 10,17 24

Propriétés améliorées, de très grande valeur dans le Second District.

Rue Ste-Anne, entre Galvez et Johnson.

Rue Ste-Anne, entre Villeré et Robertson.

Succession de Jean Baaz.

No 5394—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mars 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un décret de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 octobre 1882, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-dessous décrites à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Villeré, Robertson et Dumaine, d'après un plan de J. Pilié en janvier 1850, dans les registres de F de Armas, notaire en cette ville, lequel lot mesure, au pied français 30 pieds de face à la rue Ste-Anne sur à peu près 95 pieds plus ou moins de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Galvez et Johnson, lequel lot mesurant 26 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste Anne 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui a le plus près de la rue Johnson, 2 pieds 0 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, 96 pieds de profondeur sur une ligne [illegible] le plus près de la rue Galvez; de la propriété de M. Laurent Bauer, 6 pieds sur une ligne parallèle à la rue Ste Anne, diminuant ainsi la largeur du dit lot, 15 pieds de profondeur sur une seconde ligne, 15 pieds sur une ligne parallèle à la rue Ste-Anne diminuant ainsi encore la largeur dudit lot et finalement 17 pieds sur une autre ligne de profondeur s'étendant obliquement [illegible] la ligne décrite en dernier lieu jusqu'à sa jonction avec la ligne du fond, le tout d'après un plan attaché à un acte passé pardevant A. Ducatel notaire, le 30 juin 1854 [illegible] ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Avec le consentement du co-propriétaire de l'autre moitié indivise de la propriété décrite en second lieu toute la propriété sera vendue sujette aux mêmes termes et conditions.

Termes et conditions.—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un crédit de un an, en billets de l'acquéreur portant intérêt aux taux de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue; les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour leur pleine valeur jusqu'au dernier paiement final du billet et transférer les polices d'assurance au détenteur ou aux détenteurs du billet et enfin payer cinq pour cent en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement de la totalité ou d'une partie dudit billet. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 Fév—4, 10, 17, 24—mars 3, 10.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs J. Henry Behan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3272, Division —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 3 mars 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Neuf lots de terre situés dans le faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Cinq, Six, Sept, Huit, Dix, Onze, Douze, treize et Quatorze, sur un plan fait par J. Communy et Louis H. Pilié, voyers, en date du 21 octobre 1834, et jusqu'à cette époque déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec les droits et privilèges qui y appartiennent, lesdits lots de terre étant compris entre les rues St Ferdinand, Craps, Press, et Grands Hommes, et ayant les dimensions suivantes, à savoir: Les lots Cinq, Six et Sept mesurant ensemble au pied américain quatre-vingt-treize pieds de face à la rue St-Ferdinand sur cent-dix pieds de profondeur.

Le lot numéro Huit mesurant trente un pieds de face à la rue St-Ferdinand sur cent dix pieds de profondeur, borné d'un côté par le numéro Sept et de l'autre côté par le numéro Neuf dans le fond par le lot numéro Dix. Les lots Onze, Douze, Treize et Quatorze, mesurant ensemble cent cinquante pieds de face à la rue Craps sur cent cinquante-cinq pieds de profondeur.

Acquis par le défendeur par achat de plaignant, conformément à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 16 septembre 1879.

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

30 jan—30, 7,13,20,27 fév 3 mars

P. S. Wiltz, administrateur, etc, vs. Ed. Webster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7112—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 février 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Faubourg West Bouligny, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro dix, dans l'îlet quarante-quatre sur le vieux plan du dit faubourg ou îlet numéro trois cent quinze sur le nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer; le dit îlet est borné par les rues Lyons, Berlier, Plaquemines maintenant Coliseum et Perrier, le dit lot numéro dix mesure, sur un plan fait par Henry Moellhausen, en date du 27 mai 1847 et déposé en l'étude de L. R. Kenney, anciennement notaire, trente pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, formant l'encoignure des rues Lyons et Perrier.

Etant la même propriété acquise par Edmond Webster défendeur, de Campbell Howard, par acte passé pardevant E. Commagère, notaire, en cette paroisse, le 6 janvier 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

23 janv—30,30—fév 7,13,20,24

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle et confortable résidence No 26 rue Louisa.

Succession de Joseph Aristide DeBlanc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 7248—Division B.

PAR J. V GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, le 17 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 8 février 1883, la propriété ci dessous décrite, appartenant à la dite succession, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Louisa, Clouet, Chartres, (anciennement Moreau) et Royale (anciennement Casacalvo) désigné par le No 6, ledit lot mesure 34 pieds de face à la rue Louisa sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Rollo, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 fév—10,17,21, 3,10,17 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quincaillerie. Quincaillerie.

Succession de Valsin Emichen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 7035

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—MARDI le 20 février 1883, à 11 heures du matin, sur les lieux No 239 rue Decatur, entre Dumaine et St Philippe en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 9 janvier 1883 il sera vendu à l'encan pour le compte de la susdite succession.

La moitié indivise du contenu du magasin de quincaillerie No 239 rue Decatur, conformément à l'inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

10 fév—10, 17, 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles. Meubles.

Succession de Valsin Emichen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A — No 7035

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 56 rue Royale—MERCREDI, 21 février 1883 à 11 heures du matin sur les lieux No 168 rue Dauphine coin Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A rendu le 9 janvier 1883 il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession:

Un lot de meubles de salon, salle à manger et de chambre à coucher, bibliothèque, miroirs, verrerie et faïence &c &c.

Conditions—Comptant sur les lieux.

10 fév—10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et non-améliorées dans le Troisième District, près des Abattoirs.

Succession de Jean Laurent Sarrasin.

Vente pour effectuer un partage entre les Héritiers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B. No 284.

PAR J. V. GOURDAIN Encanteur—Bureau No 56 rue Royale, SAMEDI 24 février 1883 à midi à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu de deux ordres de l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendus le 3 et le 15 janvier 1883, il sera vendu à l'encan pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville borné par les rues Bourgogne ou Craps, Monroe, Remparts ou Amour et Hancock divisé pour la vente en 16 lots conformément à un plan de E. Surgi, ingénieur civil, comme suit:

Le lot No 1 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues Bourgogne ou Craps et Hancock et mesurant 163 pieds plus ou moins de face à la rue Bourgogne ou Craps sur une profondeur de façade à la rue Hancock de 156 pieds 5 pouces plus ou moins.

Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Hancock sur une profondeur de 155 pieds plus ou moins. Le lot No 6 forme l'encoignure des rues Hancock et Remparts ou Amour.

Les lots Nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds, plus ou moins. Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Bourgogne et Monroe et le lot No 16 forme l'encoignure des rues Remparts ou Amour et Monroe.

2° Un îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville borné par les rues Bourgogne ou Craps, Adams, Remparts ou Amour et Gordon divisé pour la vente en 10 lots conformément à un plan de E. Surgi, ingénieur civil, comme suit:

Le lot No 1 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 62 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Adams, 62 pieds 1 pouce de face à la rue Gordon, 121 pieds [illegible] sur la rue Bourgogne ou Craps et 151 pieds 8 pouces plus ou moins sur la ligne du lot No 2.

Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Adams, 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Gordon sur les profondeurs suivantes, savoir:

Le lot No 2 mesure 128 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 1 et 132 pieds 2 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 132 pieds 2 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 2, et 136 pieds plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Le lot No 4 mesure 136 pieds plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 3, et 139 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 5.

Le lot No 5 mesure 139 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 4, et 143 pieds 8 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 6.

Le lot No 6 mesure 143 pieds 8 pouces, plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 147 pieds 5 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 7.

Le lot No 7 mesure 147 pieds 6 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du No 6, et 151 pieds 4 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 8.

Le lot No 8 mesure 151 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 7 et 155 pieds 2 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 9.

Le lot No 9 mesure 155 pieds 2 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 159 pieds plus ou moins, et faisant face à la rue Remparts ou Amour.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets d'acquéreurs portant hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, divisés en coupons au gré des vendeurs avec intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une partie. Les propriétés seront assurées et les polices transférées aux vendeurs.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix de leur adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Charles Rollo, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 jan 20,27—[illegible] 10,17,24 fév

Chemin de fer de la rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont tirés par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'au Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ: coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississippi au lac Pontchartrain.

Paris — Rue de [illegible]

PURETÉ DU TEINT

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE

pur ou coupé d'eau, dissipe

ROUSSEURS, HALE

MASQUE DE GROSSESSE

ROUGEURS PEAU FARINEUSE

RIDES PRÉCOCES

BOUTONS

&

conserve la peau claire et unie

CANDÈS & Cie, 26, Bd St-Denis

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

PEREIRE, Berry, mercredi, 21 février.

AMERIQUE, Santelli, mercredi, 28 février.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)...$80 et $100

Deuxième classe...$60

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à

AD. SCHREIBER, 3½ rue Carondelet, Nouvelle-Orléans.

Train spécial du Havre à Paris.

La Compagnie générale transatlantique a organisé, pour l'usage exclusif de ses passagers, un train spécial pour Paris avec un seul arrêt à Rouen. A l'arrivée des paquebots au Havre, les passagers trouvent les wagons tout prêts sous la tente même de la Compagnie. Au départ de New York les bagages sont pesés et enregistrés pour Paris sans être soumis à l'examen de la Douane au Havre. Les passagers peuvent se procurer au bureau de la Compagnie, à New York, des billets pour le train spécial. Leurs bagages sont pesés et enregistrés directement pour Paris au dock de la Compagnie où ils doivent être rendus deux heures au moins avant le départ des paquebots.

A Paris, la Compagnie a organisé également des trains spéciaux pour les départs au Havre et les passagers peuvent faire enregistrer leurs bagages directement pour New York, à la gare Saint-Lazare.

Ligne de Bordeaux.

COMPAGNIE BORDELAISE DE NAVIGATION A VAPEUR.

Les steamers de 1re classe de cette ligne partiront comme suit:

CHATEAU LAFITE, 4000 Tonneaux (neuf) vers le samedi 3 mars.

CHATEAU LEOVILLE, 4000 Tonneaux (neuf) vers le mercredi 4 avril.

1re Chambre, $80. Entrepont $25.

F. Le Boulanger, Funch, Edye & Co., 46 Beaver Street, Ag't gen. pour passagers. | 27 South William St. Agents généraux.

Agent à la Nouvelle-Orléans,

L. A. FOURNIER, No 163 rue Gravier.

1er aout—1an

Barcelone et Marseille.

VOIE DE LA HAVANE.

LIGNE VIDAL DE VAPEURS ESPAGNOLS ENTRE LA NLLE-ORLEANS ET BARCELONE.

Le splendide A 1 Vapeur Espagnol

VIDAL SALA,

Lozarraga, Commandant,

Partira de ce port, pour la susdite destination, vers le milieu du mois de mars prochain.

Pour fret ou passage, s'adresser à

14fév — S. V. FORNARIS & CO.

Pour Barcelone et Gênes.

Ligne Vidal de Barcelone.

Le magnifique steamer Espagnol ANA DE SALA, 1621 tonneaux, capitaine L. de Ouraga, partira de ce port pour Barcelone et Gênes vers la fin de janvier prochain.

Pour fret ou passage, s'adresser à

S. V. FORNARIS & CO.,

21 nov—1an — 153 rue Commune.

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA HAVRE SOUTHAMPTON ET HAVANE.

Les steamships du NORTH GERMAN LLOYD reprendront leurs voyages réguliers, comme suit:

	De Brême.	de la Nlle-Orléans.
Leipzig		30 mars
Hohenzollern		2 avril

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans—Chambre, $150, Entrepont, $35.

De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême—Chambre, $150, Entrepont, $45.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane—Chambre, $35, Entrepont $15.

Les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix, 1 an, gratis.

N. B.—Notre agent pour le Texas, M. J. Waldo, à Houston, est autorisé à émettre des ordres pour passage d'entrepont aux taux suivants:

De Brême à Galveston $35 00

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leur jour de départ et le prix du passage.

Des billets de passage de Brême, Southampton ou du Havre à la Nouvelle-Orléans sont émis par les soussignés.

Pour plus de détails s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & Cie,

26 mai—1an — 42 rue de l'Union.

COMPAGNIE DE STEAMERS TRANSATLANTIQUES DE CATALOGNE

ENTRE LA NLLE-ORLEANS, BARCELONE ET GENES, VIA LA HAVANE.

Les magnifiques vapeurs de 1re classe de la compagnie de steamers transatlantiques de Catalogne feront un service mensuel entre la Nlle Orléans et les ports ci-dessus, de la manière suivante:

Départs de Barcelone:

Str. CASTILLA, 2300 tonneaux, vers le 15 déc

Str. JOSE BARO, 1600 tonneaux, vers le 15 jan

Str. SANTIAGO, 1700 tonneaux, vers le 15 fév

Pour Valencia, Malaga, Cadix, Santa Cruz de Teneriffe, Puerto Rico, la Havane et la Nouvelle-Orléans.

Départs de la Nlle-Orléans.

Str. CASTILLA, 2300 tonneaux, vers le 15 jan

Str. JOSE BARO, 1600 tonneaux, vers le 15 fév

Str. SANTIAGO, 1700 tonneaux, vers le 15 déc

Ils feront ensuite successivement des voyages mensuels.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, ou de toucher à d'autres ports en Espagne pour y débarquer des passagers.

Pour de plus amples informations, s'adresser à

G. CORRAL & CO., Agents

27 août—9m — 57 rue de la Douane, N. O.

LIGNE ANCHOR

—DE LA—

Méditerranée à la Nlle-Orléans.

Le beau vapeur

[illegible] de la ligne Anchor, partira de la Méditerranée en destination de la Nouvelle-Orléans à la fin de ce mois. Les dates de ses départs sont: de Gênes, le —; de Naples, le —; de Palerme, le —; courant. Il fera escale à Malaga s'il y trouve du fret.

Les importateurs feront bien de transmettre par le câble, sans délai, leurs ordres à leurs correspondants.

Un autre vapeur de la ligne suivra celui-ci peu de temps après.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à

MM. FORSTALL, CLAYTON & CO

16sept— — 173 rue de la Commune.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant MERCREDI 21 fév. à 8 h. A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants—

KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer LOUISIANA, Capt. Gager.

Partira de son quai, au pied de la rue Toulouse.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P.0/0

Passage—Cabine...$40

Entrepont...20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO

4 mai—1an — Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE et COVINGTON.

Steamer de la Malle des Etats-Unis

NEW CAMELIA.

SERVICE D'HIVER.

A PARTIR DU 1er FEVRIER 1883.

Le steamer partira de Milneburg à l'arrivée du train quittant la gare de Mobile, à la jonction Pontchartrain, dépôt au pied de la rue des Champs Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de Midi.

JEUDI, de Midi.

SAMEDI, de 3 P. M.

Retour, laissera Old Landing:

LUNDI...5 A. M.

MERCREDI...7 A. M.

VENDREDI...7 A. M.

si le temps et les eaux basses le permettent.

Prix, chaque voyage, $1.

Excursions tous les premiers dimanches du mois. Prix—Aller et retour, $1.

Fret reçu tous les jours à la gare des marchandises de Louisville et Nashville Railroad, au pied de la rue Girod.

1er nov—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, Capitaine.

J. F. Muse, Commis.

Se relient, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Le capitaine se réserve le droit de passer tous les débarcadères qu'il jugera convenable.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN JANNEY, 106 rue Commune.

On signe des connaissements pour les stations sur le Vicksburg, Shreveport and Pacific Railroad au même taux que les autres bateaux.

11 oct—

Paquebot régulier pour Lafourche, Donaldsonville et le bas du Fleuve.

Partira tous les LUNDIS et MERCREDIS à 5 p m

Pour tous les débarcadères sur le fleuve et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodaux—Le bateau A 1 d'un faible tirant d'eau

PENINAH,

S. R. Bell, capitaine. C. F. Albe, commis

partira comme ci-dessus, remontant le bas du fleuve tous les Mercredis et Samedis. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GEO. D. HITE, 142 rue Gravier.

27déc—1an

L'Abeille de la [illegible]

DIMANCHE

BULLET[illegible]

Un, quatre, [illegible] langage sonnant comment, [illegible] et demie et [illegible] me placée au [illegible] Bourgogne. Et, me disposais à [illegible] l'Armée du [illegible] dans la rue: Le bond je m'étais vant me servir aussi je pus me zélé brailard [illegible] avait voulu voir émotion.

Le fait est [illegible] alarme m'avait [illegible] il n'était pas [illegible] cette impression voisins [illegible] égard, lorsque je théâtre de la rue ment de son [illegible] dire [illegible] pelle en rien un aller à mes [illegible]

A en juger par consternation [illegible] de la fausse [illegible] l'effet produit [illegible] voraient l'Opéra [illegible] les regrets; [illegible] rait pas [illegible]

Rappelez-vous avec quel e[illegible] assista autrefois théâtre d'Orléans mobl devant [illegible] d'instants [illegible] C'était comme le quel périssait créole-français; notre influence, à une les [illegible] moment, il [illegible] détachât aussi menaçait pour ce tout récemment ville.

Et quand tout [illegible] ta rien du théâtre, orgueils de la [illegible] on se trouva en n'était plus [illegible] de ce terrain sur [illegible] devait plus [illegible] me d'un [illegible]

Cependant une naît se poser à [illegible] currence, une [illegible] même beaucoup avait fondé l'[illegible] mais pas encore pas d'histoire, du rance. On [illegible] ferait aussi bonne qu'il en [illegible] vogue.

L'effet de cette assurément tout moins, elle a en qu'il est, l'Opéra gardien de ce qui quartier. C'est le croyaient en taisant leurs [illegible] haletants, informés. Le [illegible] demain, si le [illegible] que le squelette [illegible]

Et cependant ne traite-t-on [illegible] traite fant de [illegible] une heure qu'on [illegible] que fois que [illegible] l'on le même [illegible] bord ou se porte avec une ardeur avis une [illegible] on mord à cette mère qui fut perdu.

Mais ce beau [illegible] prend et monte [illegible] core il baisse, il [illegible]

C'est la [illegible] teurs. Un [illegible] respectable [illegible] des recettes d'[illegible] semblent leur [illegible] vaincre qu'ils ont en s'engageant s'emballent, [illegible]

Mais patience, car le déboire [illegible] notre public se tous les joujoux une des séductions le plus aisément, jolie d'[illegible] aussi il se quitte

A peine le [illegible] que vous voyez [illegible] avide et [illegible] froidir, s'abstenir déjà elle était [illegible] mandé cependant.

On le lui varie néanmoins il y a ressources. Le [illegible] guère de [illegible] doit forcément [illegible] passé—20 ou 22 [illegible] de celles qui [illegible] comme on dit en [illegible] blasé le [illegible]

On a beau lui [illegible] ne volonté et [illegible] teur ne sauraient créer l'abondance [illegible] nouvelles [illegible] beau lui rappeler tout en musique, comprises, de [illegible] ment entendues, observations [illegible] il, prétextes.

Prétextes, non heureusement [illegible] compositeurs s'en pour infliger un [illegible] un carême moral à vent douta d'eux, [illegible] peut-être un interrègne, [illegible] lives.

Souvent [illegible] de géants pour [illegible] décadence à une tarlle et [illegible] amoindrie, enfin [illegible] railleur nous en partout; [illegible] dont on retrouve pas. Elle [illegible] l'exploite [illegible] sorte perdu.

Une idée [illegible] gnon sur [illegible] Et la chose n'est [illegible] cessaire. En effet, que tempe [illegible] tait un moule [illegible] tous ces livrets à me famille; qui [illegible] connaît à peu [illegible] sont à l'[illegible] et ils prennent en

FEUI[illegible]

No 20

COMPA[illegible]

GEORG[illegible]

Quand je vous [illegible] le mec, vous [illegible] monde dans vos soit peu râpé. Vous courriez [illegible] tait. Aujourd'hui plein les poches, Balbine Oudard, connue, l'une des de Paris. Que Vous avez un [illegible] vous habilles [illegible] Vous payez [illegible] Pas de créanciers tout pour [illegible] mes indications, coeur à une [illegible] écrit des lettres [illegible] le soir, chez elle, semble que [illegible] tence tirée de [illegible] vous pouvez [illegible] quelques petites Cerisol, qui ne [illegible] chose. C'est moi [illegible] mieux, c'est moi [illegible] et présenté à [illegible] vous. Je vous [illegible] ger; car, si vous [illegible] elle est fille à poulet. C'est [illegible] devez tout, [illegible] je n'ai rien [illegible]